Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [3]

Artikel: Si A=B, B=A

Autor: C.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275914

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INTERNATIONAL

Si A = B, B = A

On s'accorde généralement à reconnaître à l'égalité la propriété de réciprocité. La Cour suprême allemande, en tout cas, l'a appliquée avec éclat en accordant aux hommes célibataires le même privilège que celui octroyé aux femmes seules : comme elles, ils auront droit à un jour de congé mensuel pour passer l'aspirateur chez eux, faire leur lessive et repriser leurs chaussettes. Cet arrêt répond à l'appel d'un infirmier à qui l'hôpital qui l'employait avait refusé ce droit, sous la bénédiction du tribunal des prud'hommes. La Cour suprême, elle, a jugé selon le principe constitutionnel d'égalité de traitement des deux sexes.

En revanche, la Deuxième Cour de droit public du TF de notre pays ne l'entend pas de cette oreille. Un fonctionnaire fédéral a déposé une plainte concernant l'inégalité de traitement entre les sexes dans l'âge de la retraite ; plainte qui a été rejetée au nom de la « différence biologique » fondant cette inégalité. Si le Tribunal reconnaît que les mentalités changent, ce serait plutôt dans le sens contraire, soit vers une standardisation de l'âge de la retraite à soixante-cinq ans, et non à soixante-deux ans.

C.C.

Du côté des organisations

Nations Unies

Femmes, démographie, développement

Plusieurs conférences successives des Nations Unies ont fait prendre conscience du lien étroit entre le statut de la femme et le développement socio-économique. Il est manifeste que l'instruction pour les femmes entraîne une diminution du nombre des naissances, et qu'une démographie moins galopante est la condition du développement. Les plans d'action adoptés à Bucarest (Conférence sur la population) et à Mexico ont suscité des programmes ayant spécifiquement trait aux femmes, et favorisé l'intégration des femmes dans la planification du développement, mais il n'est pas encore certain qu'on en ait tous les effets escomptés.

La présence effective des femmes aux postes où se prennent des décisions est une condition *sine qua non* du succès des programmes pour les femmes. C'est le cas par exemple au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), où 35 % des administrateurs sont des femmes. En revanche, la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail de 1976, où il n'y avait probablement pas autant de femmes aux positions-clés, a adopté une stratégie du développement « axée sur la satisfaction des besoins essentiels », qui ne semble pas avoir trouvé l'agrément des femmes. Elle part en effet d'une approche « d'aide sociale » qui tend à marginaliser encore les femmes, « à confirmer les croyances et préjugés quant à la faiblesse et à l'inaptitude des femmes ». Si on ajoutait à cette stratégie des éléments couvrant véritablement les besoins des femmes — et qui, mieux que les femmes, pourrait les expliciter ? — elle contribuerait « à l'intégration de femmes dans le processus de développement, à la réduction des taux de croissance démographique et à l'édification d'une société plus juste pour tous ».

Ces réflexions sont tirées d'un intéressant article dans *Forum du développement* de décembre 1979 (Office de l'information des Nations Unies). Si elles concernent le tiers monde, elles sont valables aussi pour les pays industrialisés, où la part des femmes aux décisions est toujours et partout insuffisante.

EMMAÜS

débarrasse **gratuitement** votre appartement, bureau, cave, grenier et voitures

Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59
Genève - CCP 12 - 1222

ONG

Le Forum

Les Organisations Non Gouvernementales, ONG, mettent sur pied un forum parallèle à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour les femmes, à Copenhague du 14 au 30 juillet. Tout en facilitant le moyen de suivre à distance les travaux de la Conférence, le Forum permettra à des hommes et à des femmes de toutes les régions et de tous les milieux d'échanger des informations et des points de vue, et de « développer une stratégie de changement, en particulier dans les domaines couverts par la Conférence : égalité, développement, paix ».

Perle Bugnion-Secretan

BIT

Du côté de l'Est

Le Bureau International du Travail vient de publier une étude sur l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, dans 5 pays de l'Est. Comment la combinaison de facteurs économiques et idéologiques, comment l'infrastructure qui en résulte contribuent à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes au travail : telles sont les questions posées dans cette étude. A l'heure où l'initiative de l'égalité est débattue dans notre pays, il peut être intéressant de voir comment le même problème est considéré et résolu dans un système économique différent du nôtre.

(1979, 85 pp., Fr. 15, Réf : 92-2-202167-3, à commander au BIT, Publications, 1211 Genève 22)

C. C.